

PDL : 16444573074911

[REDACTED]
[REDACTED]
64100 BAYONNE

Objet : Le nouveau compteur d'électricité

Tarbes, le mardi 17 juillet 2018

Madame, Monsieur,

Par votre courrier du 1 juin, vous nous avez signifié votre opposition vis-à-vis du nouveau compteur Linky dans votre commune.

Dans le cadre de la Loi de Transition Energétique, le nouveau compteur communicant Linky constitue un outil essentiel pour permettre à nos concitoyens de comprendre et ainsi mieux maîtriser leur consommation d'énergie.

Ce projet national d'intérêt collectif a pour objectif d'apporter plus de confort et de permettre une réelle amélioration de la qualité du service rendu. Nous devons à chaque client un réseau modernisé plus fiable et capable d'accueillir les énergies renouvelables et les nouveaux modes de vie et de consommation. Le nouveau compteur communicant Linky sera, à terme, déployé dans chaque foyer jusqu'en 2021.

Notre mission, est d'adapter les infrastructures pour répondre aux nouvelles exigences de la société en matière d'énergie, ainsi qu'aux évolutions technologiques et réglementaires liées à l'ouverture des marchés de l'énergie en France et en Europe :

- En 2009, par une Directive, l'Union européenne a fixé l'objectif de déployer des compteurs communicants dans les foyers européens d'ici 2020.
- La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée par la France le 17 août 2015, a confirmé l'installation des compteurs communicants qui permettent de mieux maîtriser la consommation.

Enedis est donc tenu d'assurer le remplacement des compteurs.

Cependant, suite aux accords avec Monsieur le Maire de Bayonne, nous vous confirmons que votre point de livraison sera retiré du périmètre de déploiement du nouveau compteur auprès de notre entreprise prestataire, SOLUTION 30.

Demeurant particulièrement attentifs à vos préoccupations et soucieux de conserver votre confiance, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Service Client Linky

